

- Modifier
- Insérer
- Enlever

Article 12 – ANESTHESIOLOGIE

- dans le texte en néerlandais, les mots « geneesheer-specialist voor anesthesie-reanimatie » sont chaque fois remplacés par les mots « arts-specialist in de anesthesie-reanimatie »;
- dans le texte en néerlandais, le mot « geneesheer » est chaque fois remplacé par le mot « arts »;
- dans le texte en néerlandais, le mot « geneesheer-specialist » est chaque fois remplacé par le mot « arts-specialist »

~~§ 1er. Honoraires pour les médecins spécialistes en anesthésiologie~~

§ 1. Honoraires pour les médecins spécialistes en anesthésiologie-réanimation.

...

" b) Honoraires pour le médecin spécialiste en **anesthésiologie anesthésiologie-réanimation** quand lors des prestations obstétricales 423010 - 423021 ou 424012 - 424023, il est appelé pour une des prestations suivantes :

...

"§ 3. 1°. °. Les honoraires pour anesthésie mentionnés dans les rubriques a), b) et c) ne peuvent être cumulés avec les honoraires pour consultation au cabinet du médecin ou pour visite au domicile du malade."

"2°. Les honoraires pour les prestations d'anesthésie mentionnés dans les rubriques a), b) et c) comprennent :"

~~"a) l'examen préalable du malade par le médecin qui pratique l'anesthésie;"~~

~~"Une consultation pré-anesthésie peut être portée en compte par un médecin spécialiste en anesthésie-réanimation en vue d'une narcose pratiquée chez un patient admis en hôpital de jour, à condition que cette consultation soit exécutée minimum 48 heures avant le jour de l'admission du patient en hospitalisation de jour. La narcose peut être remplacée par un autre type d'anesthésie à condition que les motivations en soient documentées dans le dossier médical. L'hospitalisation de jour peut être convertie en hospitalisation classique à condition que l'indication du transfert soit documentée dans le dossier médical.~~

~~La consultation pré-anesthésie peut être portée en compte pour d'autres types de prestations que des interventions chirurgicales, à condition que ces prestations soient exécutées sous narcose."~~

"a) l'examen préalable du malade par le médecin qui pratique l'anesthésie; Une évaluation et optimisation anesthésiologique précédant une intervention chirurgicale ou interventionnelle de l'article 34 sous anesthésie (101636 et 101651) peut être portée en compte par un médecin spécialiste en anesthésie-réanimation en vue d'une anesthésie générale ou (loco)régionale pratiquée chez un patient hospitalisé, à condition que cette prestation soit exécutée minimum 8 jours avant le jour de l'intervention.

..

...